

COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS

Compte-rendu N°4

Mardi 28 Mars 2023 en Visioconférence

Présents : Danielle Corgier, Béatrice Pfaënder, Agnès Ledentu, Alain Martres, Patrick Pénichon.

Excusés : Jean-Pierre Bagriot, Nicolas Doumeng, Vincent Guarneri.

-
- Début de réunion à 14h00

Suivant l'ODJ :

- Approbation du PV N°3 : réunion du 05/09/2022 ([Ici](#))
Adoption à l'unanimité des présents.
- État sur les clubs affiliés au 28/03/2023 ; **227** Clubs : 151 Clubs maîtres dont 21 Clubs référents - 55 Clubs associés (ou sections locales).
- Pour Rappel de la Saison 2022 au 31/08/2022 :
 - Total : 221 Clubs
 - 146 Clubs (maîtres)
 - 21 Clubs Référents
 - 54 Clubs Associés

Ci-dessous le point précis établi en date du 26/03/2023 & avant la rédaction de ce Compte-rendu :

- **12 Nouveaux clubs** depuis le 1^{er} septembre 2022 :
 - N°001043 BRESSE SAONE RUNNING
 - N°001044 GRAND FOND BRESSAN
 - N°001045 ASSOCIATION DES JOGGEURS & TRAILERS DE SAONE-VALLEE
 - N°001046 PLATEAU HAUVILLE ATHLÉTISME
 - N°007018 TEAM ALTITUDE
 - N°026029 ASSOCIATION COURIR A NIONS
 - N°038472 ENTENTE ATHLETIC SAINT ROMANAISE
 - N°038473 S/L SAINT-MARCELLIN ATHLE RUNNING TRAIL
 - N°038474 VALS DU DAUPHINE OLYMPIC
 - N°043016 TRYSSINGEAUX
 - N°043017 DESIDETRAIL
 - N°063053 ENVOL

➤ **5 Clubs Radiés état au 1^{er} Novembre 2022 :**

- N°001039 HAUTEVILLE 3S ATHLE
- N°001041 LA FOULEE COLIONOISE
- N°043015 JOGGING CLUB PORTOIS
- N°043015 JUST TRAIL
- N°063052 ROYAT URBAN TRAIL RUNNING CLUB

Suivant l'ODJ synthèse des dossiers abordés durant le 1^{er} semestre de la Saison 2023, pour la plupart ils ont été traités aussitôt selon leur importance et abordés durant les Bureaux et Comités Directeurs de la Ligue depuis le début septembre 2022.

Suite à mon intervention au Comité Directeur du 14 janvier 2023 à Clermont-Ferrand.

- **La CSR FFA a été informée sur des sujets se rapportant aux Textes fédéraux et leur Mise en ligne.** Il lui appartiendra d'étudier et de faire suivre ces propositions.

Un rappel de ces diverses interventions ci-dessous.

→

A. Propositions portant sur la rentrée des clubs en septembre 2023

Après avoir été questionné à plusieurs reprises par des clubs de la Ligue AuRA, et ceci dans le souci de faciliter la rentrée 2024.

1. Apporter des modifications sur la Circulaire Administrative 2024 : pour faciliter le renouvellement de licence ou nouvelle licence, il faudrait intégrer dans le modèle de formulaire d'adhésion (*car cela peut bloquer la validité de certaine licence ?*), rajouter un paragraphe à cocher : « j'ai lu et j'accepte les conditions d'assurance et les conditions relatives à l'Éthique, fixées par la fédération » ou une formule adéquate !!!!
2. S'agissant des mutations et les compensations financières, peut-être faudrait-il mettre un lien ci-dessous :
(https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/reglement/classement_clubs_2013.pdf) se rapportant au Règlement du Classement général des clubs datant de Décembre 2012, afin de préciser certains articles au sujet de ce classement et des points attribués, entre autre pour le classement des athlètes suivant leur catégorie dans la grille des valeurs.

B. Second cas : information parvenue le 18 janvier 2023, un dirigeant nous a signalé que son club allait reprendre une licence à un adhérent ayant subi une suspension de 3 Ans après une décision disciplinaire, à ce titre rien n'empêche un club d'inscrire un adhérent en toute connaissance de cause ! Sachant également que cet adhérent ayant purgé sa peine, il sera sous le coup de sursis d'1an à compter du renouvellement de sa licence. Je rappelle que cette inscription se fait sous la seule responsabilité du club en cause !!!!

C. Troisième cas : relatif aux records de tous types validation des performances suite à la réunion de la CSO AuRA le 11 Mars 2023.

Je suis interpellé à maintes reprises tant au titre de Président de la CSR Ligue AuRA que Président de mon Comité 74 et voire aussi comme classeur, je n'ai pas les

arguments convaincants pour justifier à la fois des critères et règlements qui régissent la validation des records, depuis la décision de modifier le début de saison à l'AG de Mulhouse en Avril 2022, des décisions prises et validées lors du CD FFA le 25 juin 2022, sans compter les textes en vigueur qui apparaissent sur le site fédéral, lien ci-après :

(https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Records_2021.pdf),

certaines décisions ne tiennent pas compte des recommandations du PV N°5 CD FFA du 25/06/22 et enfin qu'en est-il exactement par rapport au lien de classement au niveau international ?

Il me semble, que les documents en ligne devraient être actualisés rapidement afin d'éviter toute confusion, j'attends vos recommandations afin de pouvoir argumenter en toute objectivité !

D. Enfin, j'ai été sollicité suite à une réclamation d'un Club après le Régional de cross le 19/02 à Simandres, pour une suspicion de fausse identité ?

Un titre de Champion régional ayant été attribué à un athlète étant licencié début février 2023 dans un club du CD69, où il apparaissait avec la nationalité Française, étant né et bien ressortissant d'un pays du Maghreb ?

Le club d'accueil a été contacté, lui demandant de nous fournir les documents attestant de la nationalité réelle, Il s'est avéré qu'il y avait effectivement une erreur d'enregistrement, l'athlète étant bel et bien ressortissant d'un pays du Maghreb et de surcroît ils nous ont fait part d'un deuxième cas du même ordre s'agissant d'un autre licencié également ressortissant d'un autre pays de la région. Le Président de la CSO AuRA a été immédiatement informé de la situation, afin d'apporter les modifications dans les classements et les podiums du régional de cross ! Tous les documents concernant ces deux litiges nous ont été fournis par le club d'accueil, puis transmis au service adhérent de la FFA, le vendredi 10 Mars, veille des Championnats de France de cross-country à Carhaix. Les licences ont été rétablies dans leurs bonnes Nationalités ! S'il y a des suites à donner, la FFA seule jugera de traiter cette affaire d'un point de vue disciplinaire, elle prendra ses responsabilités, en ce qui concerne le club qui nous a alerté, il décidera de poursuivre auprès des instances fédérales, c'est à lui seul d'en juger !

- ✓ Projet de document autorisant le port d'arme catégorie D pour les juges des départs ou pour toute personne habilitée au transport de matériel de compétition, ce document sera soumis au Bureau Directeur, ainsi qu'aux commissions régionales ; CSO/COT, la Ligue pourra ensuite le proposer aux Comités départementaux.
- ✓ Le Catalogue des maillots de clubs sera réactualisé d'ici la fin du mois d'Avril 2023, avant le 1^{er} tour des Interclubs.

- L'ODJ étant épuisé - Fin de réunion 16h15

Patrick Pénichon
Président de la CSR AuRA